



BAREME DES HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

PRIX DE VENTE HONORAIRES COMPRIS	COMMISSION HT	COMMISSION TTC au maximum			
Jusqu'à 100 000€	6,67% + T.V.A. 20%	8%			
De 100 001€ à 190 000€	5,83%+ T.V.A. 20%	7%			
De 190 001€ à 290 000€	5%+ T.V.A. 20%	6%			
Plus de 290 001€	4,17%+ T.V.A. 20%	5%	VENTE DE TERRAINS ET LOCAUX COMMERCIAUX	10% + T.V.A. 20%	COMMISSION TTC au maximum 12%

LOCATIONS BAUX D'HABITATION:

Loi ALUR :

12,00 €/M² TTC pour Joinville le Pont et Saint Maur des Fossés

10,00 €/M² TTC pour Champigny sur Marne

3,00 €/M² TTC état des lieux

GESTION:

6% TTC du loyer MENSUEL Charges Comprises Maximum/ Assurance loyer impayés 2,30% TTC du loyer MENSUEL Charges Comprises Maximum

LOCATIONS COMMERCIALES:

12% TTC du loyer annuel Charges Comprises Maximum.